

# LE RÈGLEMENT

# ORATORIUM

Du verbe à l'action !

## Article 1 : Généralités

« ORATORIUM » est un concours d'art oratoire professionnel bilingue organisé par la Cameroon Debate Association (CDA) en partenariat avec l'Ambassade de France au Cameroun dans le cadre du programme PISCCA. Dans cette première édition, il est réservé aux orateurs de la ville de Dschang et se déroulera en cinq phases: Sélections, Préliminaires, Quarts de Finale, Demi-finales et Finales.

Il débute le 03 décembre 2019 et la finale aura lieu le Samedi 25 janvier 2020 à l'Alliance Franco-camerounaise de Dschang.

Ce concours est ouvert aux Anglophones et Francophones.

## Article 2 : Pré-inscriptions, Inscriptions et Participation

Le concours est ouvert à deux(02) catégories :

Junior : **14-18 ans**

Senior : **18-25 ans**

**Pour les juniors**, les sélections se feront au sein des établissements scolaires ciblés pour la compétition, en raison de maximum six (6) orateurs et deux (02) coachs par établissement. Les établissements concernés seront en charge de choisir les meilleurs orateurs dans les deux langues [Français et Anglais] et de les proposer au comité d'organisation.

**Pour les seniors**, les pré-inscriptions sont uniquement en ligne sur la plateforme : [www.oratorium.debatecameroon.org](http://www.oratorium.debatecameroon.org) Les sélections juniors se feront par programmation au siège de la CDA ou à l'AFCD. Les candidats retenus seront contactés par e-mail. Les participations sont possibles en tant que : orateur, coach, juge ou observateur.

## Article 3 : Thème du concours

Pour cette 1<sup>ère</sup> édition, le thème du concours est « **MIGRATION ET VIVRE ENSEMBLE** ». Le collège adjugeant aura la charge de disséminer le thème par rubrique et par niveau de la compétition. L'objectif étant de promouvoir le vivre-ensemble.

## Article 4 : Format du concours

Il existe plusieurs formats de débat et éloquence dans le monde. Le concours Oratorium adoptera un modèle unique conçu par le père fondateur de la CDA, Marius Yannick BINYOU-BI-HOMB. Pour le débat, les orateurs s'affronteront en équipe, deux par deux. Chaque orateur aura deux temps de prise de parole. La durée moyenne de prise de parole sera cinq minutes en moyenne, selon les rôles. Les derniers orateurs auront un temps de parole d'une minute.

Pour l'éloquence, les orateurs auront droit dans le casting, à 1 minute de temps de parole. Aux préliminaires, 3 minutes. Et aux phases finales, 5 minutes.

Les motions (débat) et les étiquettes (éloquence) leur seront communiquées une semaine à l'avance.

## Article 5 : Arbitrage de la compétition

La compétition sera arbitrée par un collège adjugeant constitué d'orateurs expérimentés, de professionnels

bénévoles, des représentants des établissements scolaires en compétition et de ceux des partenaires et sponsors. Coiffé par un chef du collège adjugeant, il aura pour mission de :

- Proposer/Valider le règlement de la compétition par rubrique et catégorie
- Mettre à niveau les orateurs en compétition
- Concevoir un manuel pédagogique pour les orateurs et juges
- Sélectionner les juges qui arbitreront les matchs de débat
- Programmer la compétition dans son ensemble
- Arbitrer en cas de réclame ou de différends
- Proposer un code de bonne conduite aux orateurs
- Amender/diffuser la charte de la compétition
- Faire des suggestions au comité d'organisation

## Article 7 : Administration de la compétition

Une équipe de professionnels, membres de la CDA, seront en charge d'assurer l'organisation de la compétition et servira de courroie entre le collège adjugeant et les participants (orateurs, coachs, juges). Le comité d'organisation sera coiffé par un Commissaire Général qui répondra juridiquement de la compétition.

## Article 8 : Prix et distinctions

Seize (16) orateurs seront primés. Les meilleurs orateurs issus de la compétition auront l'opportunité de décrocher leur ticket de sélection pour l'Equipe nationale de débat et éloquence du Cameroun 2019-2020. Cette équipe, constituée d'une vingtaine d'orateurs, qui représentera le Cameroun aux compétitions sous-régionales (CAJO), continentales (COPAD, PAUDC, ASDC) et mondiales 2020 (WUDC, WSDC, Paris-Sorbonne, Liban).

La sélection leur donnera droit à des formations intenses en art oratoire, leadership et entrepreneuriat tout au long de l'année 2020.

## Article 9 : Droit à l'image et droit d'auteur

La participation au concours Oratorium signifie que les candidats cèdent leur droit d'image et de performance. Et que leur participation peut faire l'objet d'une communication à des fins promotionnelles et non commerciales par la CDA.

## Article 10 : Retour sur arbitrage

Les candidats sont libres de réagir sur les décisions du jury par note verbale ou écrite adressée au Chef du collège Adjugeant. Toutefois, est poscrite toute contestation violente ou non justifiée.

## Article 11 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement général qu'accompagnera une réglementation spécifique propre à chaque rubrique.

## Article 12 : Modification ou annulation

La CDA se réserve le droit de modifier ou d'annuler partiellement ou entièrement ledit concours selon les circonstances.

Pour ample information, contactez le comité E-mail : [oratorium.cameroon@gmail.com](mailto:oratorium.cameroon@gmail.com) Tel. : 690 17 67 43.

